

Lettre d'information hebdomadaire à parution variable destinée aux Dirigeants de la LMCA

Pour prendre des nouvelles de Philippe : <http://lmca.exprimetoi.net/t4741-philippe-seguin-tres-grievement-blesse>



**Le Président de la Ligue Motocycliste de Champagne  
Ardenne**

**Les Membres du Comité Directeur  
et tous les Membres des différentes Commissions  
Vous souhaitent, ainsi qu'à vos proches  
Une excellente année 2014**

**A bientôt sur les terrains**

**Prochaine réunion du Comité Directeur :  
Vendredi 31 janvier 2014 à 19 heures 30  
salle de Foot à Sainte Menehould.**

## **ENDURO**

Bonjour

je vous fais parvenir en pièces jointe le budget de la commission pour l'année 2014

Les réunions de la commission auront lieu à Chalons les samedis matin.

### **15 février**

#### **Ordre du jour**

Election bureau

Site internet

Calendrier, inscription pilotes

Désignation délégués épreuves

### **17 mai**

#### **Ordre du jour**

Point championnats

Validation classement provisoire, championnat, trophée, critérium

Réclamations

### **18 octobre**

#### **Ordre du jour**

Point championnats

Validation classements définitifs

**COMMISSION D'ENDURO**  
**Budget prévisionnel commission enduro LMCA 2014**  
**Transmis par Didier DUBOIS**

Réunions commission	660,00
15 février 2014	
17 mai 2014	
18 octobre 2014	
Délégations sur épreuves du championnat	1000,00
Entraînement équipe coupe de France cohésion équipe Gyé sur Seine	300,00
Coupe de France des régions Neuvy sur Loire	1600,00
Michael PIAT	
Pierryck HUGOT	
Simon HUGUENIN	
Total :	3560,00

**Merci aux Présidents des autres commissions  
de faire de même pour la réunion de fin janvier.**

-----

**L'Enduro de BUZANCY a été réintégré dans le Championnat de Picardie.**

-----

Message du 17/12/13 à 14h42

> De : "Joseph Crepin"

> Objet : SITE INTERNET

Bonjour Messieurs

<http://lmcaffm.wix.com/lmca>

J'ai travaillé sur la page de la section enduro, vous pouvez la consulter sur : <http://lmcaenduro.wix.com/lmca-enduro>

Et sur le site de la ligue : <http://lmcaffm.wix.com/lmca> qui bientôt sera accessible par [www.lmca-ffm.fr](http://www.lmca-ffm.fr)

J'aimerais Ajouter les infos club, des photos, envoyez moi ce que vous avez, plus vos commentaires, remarques

Pourquoi pas un trombinoscope des pilotes des différentes catégories

Merci, à bientôt

Joseph

**TRIAL :**

Bonsoir les trialistes,

Rendez-vous le dimanche 5 janvier 2014 à 10 heures sur le terrain de Vertus pour préparer notre démonstration du 26 janvier à Epernay (pique-nique et roulage bien sûr après la réunion). Nous aurons besoin de bénévoles pour préparer la démo à partir du vendredi 24 janvier.

Un grand merci à Jean-Claude, qui a négocié pour nous une entrée gratuite pour chaque pilote de l'école participant à la démo ainsi que son accompagnateur. Il est impératif de me prévenir de votre présence dans les meilleurs délais (avant le 30 décembre pour profiter de la gratuité).

En attendant votre réponse, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous transmet entre autre le bonjour de Charles et Gael accaparés par leurs études, mais à nouveau très bientôt avec nous.

Sportivement.

**FRANCK BAILLY**

**03.26.97.41.58**

**06.89.08.86.54**



Paris, le vendredi 27 décembre 2013

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TRIAL LE POINT SUR LA SAISON 2014

Alors que la saison 2013 s'est achevée, avec notamment une augmentation de 3% des licenciés trial chez les séniors et de 12% chez les jeunes, il est déjà temps de se tourner vers 2014.

La grosse nouveauté sera bien sûr la réglementation du Non Stop qui modifiera les habitudes et apportera un nouveau souffle à la discipline. Une évolution des âges de pratique a également été décidée puisque de 7 à 10 ans, les pratiquants pourront utiliser des 80cc sur circuit fermé. De 11 à 14 ans, l'usage de 125cc sur circuit fermé est possible (contre de 12 à 13 ans précédemment). Et enfin, la cylindrée est libre à partir de 15 ans contre 18 ans auparavant (sur les portions ouvertes à la circulation publique, une 125cc est toutefois nécessaire à partir de 16 ans, pour les cylindrées supérieures et à partir de 18 ans, le permis de conduire est obligatoire).

Ces évolutions ont pour objectif de favoriser la pratique du trial chez les jeunes.

Au niveau des règlements techniques et de sécurité, la protection de la couronne arrière sera mise en place.

En ce qui concerne le calendrier de la saison 2014, le Championnat de France comportera 7 épreuves et une nouvelle catégorie fera son apparition avec les Experts 2.

Le Championnat de France Open Free aura lieu sur 6 épreuves.

Enfin, la formation OZT pour les commissaires de zone se déroulera désormais en 2 parties puisqu'un module pratique accompagnera la partie théorique. La première session de cette formation se déroulera le 18 janvier à Goutrens (12) avec la collaboration de l'Equipe de France de Trial et de Christophe Bruand, Entraîneur National.

Le Service Communication

-----  
Bonsoir à tous  
veuillez prendre note de la nouvelle adresse mail de Didier LAROSE  
L'ancienne ayant été piratée

[didier.larose08@laposte.net](mailto:didier.larose08@laposte.net)

Amitiés sportives

J-Luc PARANT  
Président du CDM08



Paris, le jeudi 19 décembre 2013

## **REPORT DU CONTRÔLE TECHNIQUE MOTO, LA FFM FÉLICITE L'UNION EUROPÉENNE**

C'est une bonne nouvelle pour les motards qui vont être épargnés d'une mesure inutile. En effet, le Conseil et le Parlement Européens sont arrivés à un accord à propos du contrôle technique européen et de son application aux deux roues motorisés.

Alors que celui-ci était initialement réclamé pour 2016, il a finalement été repoussé à 2022, autre bonne nouvelle, liberté sera donnée aux différents Etats membres quant à son application. L'inutilité d'une telle mesure, voulue avant tout par le lobbying des multinationales du contrôle technique, est ainsi prouvée.

La Fédération Française de Motocyclisme se félicite d'un tel dénouement et tient à remercier son partenaire, la Fédération Française des Motards en Colère, qui s'est très fortement impliquée dans ce dossier depuis de nombreux mois.

Comme à son habitude, la FFM restera vigilante et n'hésitera pas à monter au front, notamment avec ses alliés du Codever et de la FFMC, pour défendre les usagers motocyclistes.

Le Service Communication

## CIRCULAIRE A DESTINATION DES CLUBS FFM

Paris, le 26 décembre 2013

### Objet : Evolution des garanties RC des licences FFM

*Les moto clubs FFM réservant leurs activités sportives aux seuls pilotes titulaires d'un titre fédéral (licence, Pass) ne sont pas concernés par la présente circulaire.*

Madame, Monsieur le Président(e),

Depuis 2010, deux décisions de la Cour de cassation ont fortement impacté les assurances Responsabilité Civile (RC) en matière de sport moto.

La première, en date du 4 novembre 2010 (2ème civ. 04/11/10 n°09-65947) et la seconde, du 15 décembre 2011 (2ème civ. 15/12/11 n°10-27.952), ont bouleversé les coûts d'assurance de notre sport.

Aussi, pour 2014, un très grand nombre de manifestations motocyclistes risquent de voir leur tarif de RC organisateur connaître une hausse de 100%.

A la lumière de ces décisions, la Fédération doit adapter sa réglementation. Ainsi, et compte tenu du fait qu'un club s'est vu condamné au motif qu'il n'avait pas vérifié que tous ses pratiquants étaient bien titulaires d'une licence, la fédération a été contrainte de retirer l'extension de garantie pour les entraînements accueillant des pilotes non licenciés et a dû imposer à ses clubs affiliés la souscription d'un titre fédéral pour tous les pratiquants.

**Pour 2014, la garantie Responsabilité Civile (RC) attachée à la licence fédérale n'interviendra que dans le cadre d'activités (entraînements, sessions de roulage, loisir sportif...) n'accueillant que des pilotes titulaires d'un titre FFM (licence, pass circuit pour la vitesse, etc.).**

Nous rappelons que, conformément à l'article L321-1 du code du sport, l'organisateur d'une activité sportive doit obligatoirement souscrire une assurance Responsabilité Civile pour garantir en RC tous les pratiquants, que ces derniers aient ou non souscrit une assurance RC pour leur machine.

**S'agissant des autres garanties d'assurance se rattachant à la licence (individuelle accident, assistance rapatriement, protection juridique), celles-ci ne sont pas impactées par ce changement et fonctionneront comme par le passé.**

Par conséquent, il convient de distinguer 2 situations (voir schéma ci-joint) :

1. Le club organise une activité qu'il réserve aux seuls titulaires d'un titre FFM (licence, pass) : Dans ce cas, toutes les garanties se rattachant au titre fédéral fonctionnent et l'organisateur pourra s'appuyer sur les assurances fédérales pour remplir son obligation d'assurer en RC tous les pratiquants, conformément à l'article L321-1 du code du sport.
2. Le club organise une activité ouverte aux titulaires d'un titre FFM et à ceux qui n'en possèdent pas (pilote assurant uniquement sa moto en RC, pilote licencié UFOLEP, etc.) : Dans ce cas, la garantie RC fédérale ne fonctionnera pas. L'organisateur devra souscrire une RC spécifique auprès d'un assureur afin de garantir la RC des participants.

Par ailleurs, afin de répondre à une demande récurrente, un pass circuit vitesse sera proposé, sous certaines conditions, à un tarif inférieur à 15 € mais avec des garanties d'assurance réduites au minimum. Des informations complémentaires vous seront prochainement communiquées à ce sujet.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à prendre contact auprès de la direction juridique de la FFM.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Président(e), à l'assurance de mes meilleurs sentiments.



Sébastien POIRIER  
Directeur Général

### CIRCULAIRE A DESTINATION DES CLUBS FFM

#### Evolution de la garantie RC des titres FFM en 2014



## **Voici un message qui a été diffusé sur le forum de la ligue**

**Le budget 2014 de la FFM decale a cause du Trial !**



**1913-2013 • 100 ANS DE PASSION**  
**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME**

Cela faisait huit jours que les discussions et débats allaient bon train au Marriot Spa Resort des Seychelles. Entre deux cours de plongée, les membres du comité directeur de la FFM allaient pouvoir passer au vote du budget 2014, quand la réunion fut brusquement interrompu par le départ précipité de 3 membres de la commission de trial. A la stupéfaction générales ces derniers quittèrent l'hôtel dans la foulée et se précipitèrent dans un taxi en direction de l' aéroport !

La réunion fut de suite levée et les votes suspendus jusqu'à nouvel ordre.

C'est une fois rentré à Paris, que le président Jacques Bolle nous a fourni enfin l'explication :  
« c'est un peu de ma faute, dans l'organisation du calendrier, on avait complètement oublié un congrès exceptionnel mis en place par la FIM consacré au trial. Et à l'heure du vote il n'y avait plus qu'un seul vol disponible permettant de rejoindre en temps et en heure les Maldives pour les 3 membres de la commission Trial Française ».

A ces explications claires, le président à également tenu à nous rassurer concernant le vote final du budget 2014

«Ne vous inquiétez pas pour le vote du budget, celui-ci sera bel et bien validé, et c'est important en ces temps de crise, lors de notre assemblée trimestrielle qui aura lieu aux Antilles entre le 22 et le 30 Décembre !  
“

Nous voilà tous rassurés !

**FIN DU MESSAGE**

**Certain qu'il s'agissait d'un texte stupide destiné à nuire à la Fédé, j'ai aussitôt contacté Paris.**

**La réponse est arrivée quelques heures plus tard.**

## Lire un message

< Boîte de réception

< précédent message 21 sur 1634 suivant >

répondre à l'expéditeur	transférer	traiter comme indésirable	déplacer vers	supprimer	imprimer
de :					ajouter à mes contacts
A :	"iptourte@voila.fr" <iptourte@voila.fr>				
cc :					
date :	17/12/13 à 17h51				
objet :					

voir l'en-tête complet

Cher Monsieur,

Nous faisons suite à votre courriel de ce jour et vous remercions de nous avoir contacté afin de vérifier cette information auprès de nos services.

Nous vous informons qu'il n'y a jamais eu la moindre réunion de la FIM ou FFM au Seychelles ou au Maldives. Toutes les réunions de la FFM ont lieu sur territoire Français et cette "info" est totalement inexacte et a pour seul but de nuire à notre Fédération et à ses bénévoles.

Bien à vous.

**Sébastien POIRIER**  
Directeur Général

Fédération Française de Motocyclisme  
74 avenue Parmentier – 75011 Paris



**Bien triste !**

Bonjour J-Pol

Suite à notre conversation d'hier, j'ai pensé, quand tu enverras la demande de présence à tous les commissaires, peux-tu joindre un appel à candidature comme "responsable commissaire" sur les départements suivants : la Marne, l'Aube, la Haute Marne,

Je suis candidat pour les Ardennes et je chapeauterai le listing des présences

Bien cordialement

*Marcel GOURDET*





Mesdames, Messieurs les Président(e)s des LMR  
Mesdames, Messieurs nos représentant(e)s dans les CDSR  
Mesdames, Messieurs les experts circuits MX

Paris, le 19 décembre 2013

**Objet : Convocation examen fédéral CDSR 2014.**

Madame, Monsieur,

Par la présente, il vous est confirmé votre convocation pour l'examen fédéral des représentants de la FFM au sein des Commissions Départementales de Sécurité Routière qui se tiendra :

**Le samedi 1<sup>er</sup> février 2014  
au CNOSF  
Maison du sport Français  
1, avenue de Pierre de Coubertin  
75013 Paris  
De 10h00 à 16h30**

Afin de parfaire vos connaissances pour l'examen fédéral correspondant, vous trouverez joint à la présente convocation un « Guide CDSR » à votre attention.

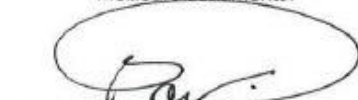
Aussi, pour votre complète information, la journée se déroulera comme suit :

- 10h00 : Accueil des participants
- 10h30 : Présentation du déroulement de la journée et les modalités de l'examen
- 11h00 : Rappel de la réglementation
- 11h30 : Examen
- 12h30 : Déjeuner
- 14h00 : Correction de l'examen et questions diverses
- 16h30 : Fin de la journée

La Direction Juridique de la Fédération se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

*Très cordialement*

  
Sébastien POIRIER  
Directeur Général

Pour rappel :

- Les frais de transports des représentants seront remboursés de la manière suivante domicile à la gare la plus proche (A-R) + tarifs SNCF de base (A-R).
- Le déjeuner du midi sera offert par la FFM.
- Les frais d'hébergement (hôtel et restauration) ne seront pas remboursés par la FFM.

Pièces jointes :

- Plan d'accès au site de l'examen,
- « Guide CDSR ».

En pièce jointes à la lettre n°57 :

Annexes 1 - les textes - 32 pages

Annexes 2 – Sécurité des circuits de moto-cross - 20 pages

Annexes 3 - Rapport de visite d'un circuit de moto-cross - 15 pages

Monsieur,

Je vous prie de trouver en pièces jointes les éléments relatifs à votre désignation pour la visite d'un circuit de Motocross :

- Le courrier de désignation
- Le formulaire pour votre note de frais
- Le rapport de visite du circuit

Je vous en souhaite bonne réception et reste disponible pour tout complément d'information.

Cordialement,

**Jonathan ROUE**  
Direction des sports et de la réglementation



*Désignation d'un expert pour la visite d'un circuit de Motocross*

Paris, le jeudi 12 décembre 2013

Monsieur,

En votre qualité d'expert en sécurité des circuits de Motocross, j'ai le plaisir de vous communiquer les informations relatives à votre prochaine visite :

- Circuit..... CIRCUIT DE MOTOCROSS DE SEMOUTIERS (04-020)
- Adresse ..... 52000 - SEMOUTIERS
- Ligue ..... LMR CHAMPAGNE
- Fin de l'homologation.....
- Moto-Club..... C0424 - MC HAUT MARNAIS
- Contact ..... M GIRAUX MICHEL
- Téléphone ..... 03.25.90.62.60
- Mail ..... michel.giroux@orange.fr

Expert désigné :

- Nom ..... ROBERT Olivier
- Téléphone ..... 0683068803
- Mail ..... olivier.robert25@wanadoo.fr

Je vous invite à prendre contact avec le représentant du Moto-Club afin de convenir de la date de votre visite, que vous nous communiquerez, ainsi qu'à Monsieur Olivier Robert ([olivier.robert25@wanadoo.fr](mailto:olivier.robert25@wanadoo.fr)).

Cette dernière devra se dérouler le plus en amont possible de la date de l'épreuve comptant pour un Championnat de France.

Par ailleurs, le représentant du Moto-Club devra vous fournir un plan du circuit.

À la suite de cette visite, je vous invite à transmettre Monsieur Jonathan Roué ([jroue@ffmoto.com](mailto:jroue@ffmoto.com)), votre rapport accompagné des photos des zones à modifier, ainsi que votre note de frais.

Monsieur Jonathan Roué reste à votre disposition pour tout complément d'information au 01 49 23 77 09.

Je vous prie de croire, Monsieur, en mes sincères salutations.

**Vincent CHAUMET-RIFFAUD**  
Directeur des sports et de la réglementation

Copies : C0424 - MC HAUT MARNAIS  
LMR CHAMPAGNE  
Monsieur Olivier Robert  
Représentant CDSR

## MISSION FÉDÉRALE - DÉPLACEMENTS EN FRANCE

Hors désignation

Objet de la demande de remboursement : .....

Imputation budgétaire : .....

### I. VOYAGE

**Départ** date : ..... Lieu de départ : ..... Lieu d'arrivée : .....

**Retour** date : ..... Lieu de départ : ..... Lieu d'arrivée : .....

### UTILISATION DU VEHICULE PERSONNEL

1) Véhicule :

Trajet aller/retour (du domicile au lieu de destination) : ..... kms X 0.44 € = **0** €

Déplacement (hébergement / lieu de l'épreuve) : ..... kms X 0.44 € = **0** €

Déplacement divers : (Récupération matériel, Spéciales, etc...) ..... kms X 0.44 € = **0** €

Moif : .....

Dans la limite de 1800 km (pour le trajet aller-retour), au-delà, un forfait de 792 € sera appliqué sauf accord préalable de la Direction des Sports.

2) Moto :

Trajet aller/retour (du domicile au lieu de destination) : ..... kms X 0.36 € = **0** €

3) Camping car : (joindre la carte grise avec votre première demande de remboursement)

Trajet aller/retour (du domicile au lieu de destination) : ..... kms X 0.52 € = **0** €

Dans la limite de 1800 km, au-delà un forfait de 936 € sera appliqué sauf accord préalable de la Direction des Sports.

### UTILISATION D'UN VEHICULE LOUÉ

(accord Direction des Sports ou Président de Commission)

Location prise en directe (joindre les justificatifs) = ..... €

CARBURANT (joindre les justificatifs) = ..... €

PÉAGES (joindre les justificatifs obligatoires ou si contrat télépéage, paiement à réception de la facture ou vous indiquerez les dates, le numéro de l'épreuve et les montants qui se rapportent à votre désignation) = ..... €

PARKING (joindre les justificatifs) = ..... €

TAXI, AUTOBUS, TRAIN, AVION, BATEAU (joindre les justificatifs) = ..... €

### 2. REMBOURSEMENTS POUR HEBERGEMENT ET REPAS

Repas 22 € (sur justificatif) - hébergement chambre avec petit déjeuner : province 68 €, sur Paris 78 €  
Forfait repas camping-car : 10 € par personne désignée.

JOUR	DATE	REPAS MIDI	REPAS SOIR	CHAMBRE PROVINCE	CHAMBRE PARIS
▼					
▼					
▼					
▼					
▼					

**Remboursement du coût du trajet pour les réunions**  
Dans la limite de la combinaison suivante :  
Indemnité kilométrique du domicile à la gare SNCF la plus proche AR + tarif SNCF de base AR + billet AR du transport en commun ou sauf accord particulier défini avec la Président.

**TOTAUX**    0 + 0 + 0 + 0 = **0** €

3. DIVERS : (fournitures, petits matériels, envoi postal, fax sur justificatifs) = ..... €

**TOTAL** = **0** €

Mr /Me ..... certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus

Date : ..... Signature : .....